

COMPTE RENDU ET PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à 19h, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Le Plessis Brion, sur la convocation de Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Maire, adressée aux conseillers municipaux le 21/06/2017.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Appel
- 2- Désignation d'un secrétaire de séance
- 3- Election des délégués et suppléants appelés à voter pour l'élection des sénateurs en septembre 2017 (ci-joint, décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs)
- 4- Questions diverses

Appel

Mme DACQUIN procède à l'appel :

Etaient présents

Madame Françoise DACQUIN, Madame Françoise CORTES, Monsieur François SELLIER, Monsieur Michel DÉCHAUX, Monsieur Gérard CHARPENTIER, Madame Lillane BRUNEL, Monsieur Jean-Pierre CAUDRON, Madame Céline HUTCHINSON, Monsieur Sébastien CHOQUET, Madame Julie SANZEY, Madame Valérie LAPIERRE

Etaient absents représentés

Monsieur Jean-Pierre DAMIEN (pouvoir à Madame Françoise DACQUIN), Monsieur Philippe VAN DE SYPE (pouvoir à Monsieur François SELLIER),

Etait absent excusé

Monsieur Laurent LESUR,

Etait absente

Madame Mireille MOENS,

Assistait à la séance en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Sandrine CLERGET, Rédacteur.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Céline HUTCHINSON est désignée secrétaire de séance.

2017-49 Election des délégués et suppléants appelés à voter pour l'élection des sénateurs en septembre 2017

Madame Françoise DACQUIN, Adjointe au Maire représentant le Maire et prenant la présidence,
Vu le décret n°2017-1091 du 02/06/2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, dont a été destinataire l'ensemble des membres du Conseil Municipal,
Vu la circulaire ministérielle NOR/INTA/INTA1717222C du 12/06/2017,
Vu l'arrêté du 19/06/2017, dans lequel Monsieur le Préfet a invité les communes de l'Oise à faire procéder par leur Conseil Municipal à l'élection des délégués titulaires et suppléants,
Vu, selon l'arrêté ci-dessus désigné, le nombre de délégués à élire 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune de LE PLESSIS BRION,
Conformément au code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-17, L2121-15, L2121-17,
Conformément au code électoral,
Vu les listes présentées conformément à la circulaire du Préfet du 20/06/2017,
Propose de constituer le bureau de vote, par un secrétaire, les deux élus les plus âgés et les deux élus les plus jeunes conformément au code électoral article R133,

Madame Françoise DACQUIN est donc Présidente du bureau de vote, Madame Céline HUTCHINSON est donc secrétaire, les membres du Conseil Municipal les plus âgés sont Madame Françoise CORTES et Monsieur Michel DÉCHAUX et les membres les plus jeunes sont Monsieur Sébastien CHOQUET et Madame Julie SANZEY.

Il est rappelé que les listes devront présenter des candidats de nationalité française, jouissant de leurs droits civiques et politiques et étant conseiller municipal de la commune, et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ; Les listes peuvent être incomplètes. L'ordre des délégués et des suppléants résulte de leur ordre de présentation. Les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction ni radiation de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats,

Le mode de scrutin est un scrutin à bulletin secret de liste à deux tours par le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage,

Madame la Présidente propose au conseil municipal de :

- Procéder à l'élection des délégués titulaires et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs par un scrutin de liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Une liste respectant les règles de parité a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

La Liste a été présentée par Monsieur DAMIEN Jean-Pierre nommée DAMIEN

Sont candidats :

- Monsieur Jean-Pierre DAMIEN
- Madame Françoise DACQUIN
- Monsieur François SELLIER
- Madame Françoise CORTES
- Monsieur Gérard CHARPENTIER
- Madame Liliane BRUNEL

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

Le nombre de votants est de 13; le nombre de suffrages exprimés est de 13 voix, le quotient est arrondi à l'entier supérieur et est de 5 (suffrages exprimés/3).

Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

La liste DAMIEN présentée par Monsieur DAMIEN Jean-Pierre :

13 Suffrages obtenus soit 3 mandats de délégués titulaires

Par conséquent sont élus délégués titulaires pour les élections sénatoriales du 24/09/2017 :

- Monsieur Jean-Pierre DAMIEN
- Madame Françoise DACQUIN
- Monsieur François SELLIER

- Une fois l'attribution des mandats de délégués attribués, il est procédé ensuite de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants.

Le nombre de votants est de 13 ; le nombre de suffrages exprimés est de 13 voix, le quotient est arrondi à l'entier supérieur et est de 5 (suffrages exprimés/3).

Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

La liste DAMIEN présentée par DAMIEN Jean-Pierre :

13 Suffrages obtenus soit 3 mandats de délégués suppléants.

Par conséquent sont élus suppléants pour les élections sénatoriales du 24/09/2017 :

- Madame Françoise CORTES
- Monsieur Gérard CHARPENTIER
- Madame Liliane BRUNEL

Questions diverses

Aucunes questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 25.

DELIBERATIONS VISEES PAR LA SOUS-PREFECTURE LES 30/06/2017 ET 03/07/2017

La Présidente de séance représentant le Maire,
Et 2^{ème} Adjointe au Maire,



Françoise DACQUIN

